



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 85026

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le djihadisme. Un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes préconise de créer un signalement « combattant étranger » dans le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

En matière de lutte contre les filières jihadistes, la DGSJ inscrit la totalité de ses objectifs, y compris ceux suivis au titre de leur engagement jihadiste, dans le SIS II. Le ministère français de l'intérieur a proposé à ses partenaires Schengen de développer une mention particulière dans le système SIS II, destinée à aviser que l'objectif fiché est un combattant à destination de la zone syrienne, avec une évaluation de sa dangerosité. Ainsi, le 3 novembre 2014, les Etats membres de l'Union européenne connectés au SIS II ont adopté des mesures visant à accélérer la remontée de l'information portant sur des individus et véhicules placés sous fiche S dans le cadre de la « lutte contre les combattants transnationaux ». La mise en œuvre de ces techniques est effective depuis le 1er février 2015. En cas de contrôle, les individus ainsi signalés peuvent être repérés par les autorités des pays ayant accès au SIS II. Elles ne peuvent procéder à une arrestation, mais ont la possibilité de mettre en place des mesures de surveillance, contribuant à enrichir les informations détenues sur les individus en question. La DGSJ est donc en faveur de toute initiative européenne encourageant l'utilisation de ce système par ses partenaires européens. L'inscription systématique de leurs objectifs dans le SIS II contribuerait à accroître les possibilités de détection des jihadistes européens jouissant du droit à la libre circulation dans l'espace Schengen, dans le cadre de contrôles opérés par les différents pays.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85026

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5359

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 10023